



Procès verbal du Conseil d'Administration du Samedi 29 juin 2013

Le CA s'est déroulé le 29 juin 2013, à l'Abri des Pèlerins au Grau d'Agde.

La séance est ouverte à 9 heures 35, par le président, Mr Ravaille.

Mme Jégat, la secrétaire adjointe de l'UTL assure le secrétariat

1-Approbation du compte rendu du dernier CA

► ***VOTE : Le CR du CA du 2012, joint à la convocation, est adopté à l'unanimité.***

2- Membre d'honneur

Mr Ravaille propose **Mme Yvette Périmon** comme membre d'honneur de l'UTL en remerciement de toutes les années d'enseignement qu'elle a assurées à l'UTL en tant que professeur d'Histoire de l'Art

Mme Périmon souhaite continuer sa mission de membre du CA mais désire quitter l'UTL en tant que professeur.

► ***VOTE : Cette proposition est adoptée à l'unanimité***

3- Budget prévisionnel 2013-2014

3-1 Tarif de La cotisation 2013-2014

Mr Ravaille propose le maintien du montant actuel de la cotisation soit 130 euros

► ***VOTE : Cette proposition est adoptée à l'unanimité***

3-2 Dépenses de fonctionnement prévisionnel 2013-2014

En conséquence et par prudence, **le budget est prévu sur une base de 750 adhérents** payants (cette année 2012-2013 nous avons eu 800 adhérents) **soit 97 500 euros**

Le surplus éventuel (à partir du 751^{ème} adhérent) nous permet de financer des investissements, des besoins en matériel, des dépenses pour la fête de fin d'année sans « toucher » au fond de Réserve.

On n'attend pas la fin de l'exercice pour investir dans l'achat de matériel dont le besoin se fait sentir ; en cours d'exercice, on finance ces achats par le fond de réserve existant, puis on reverse le surplus du budget (de cotisations) en fin d'exercice sur le fond de réserve pour le réalimenter.

A ce jour la réserve est de 77 000 euros= 8 mois de fonctionnement (prudence au cas où on aurait une baisse d'effectif des adhésions)

Le versement du surplus des recettes du budget de fonctionnement en fin d'exercice effectué sur le fond de réserve a été voté à la dernière AGO

► ***VOTE : le budget prévisionnel 2013-2014 des dépenses d'un montant de 97 500 euros est adopté à l'unanimité***

3-3 Répartition prévisionnelle des dépenses 2013-2014 votées

Proposition : répartition par « grands » postes de la grille ADER

ADMINISTRATION=11.500 euros (11,8% des dépenses)

DIVERS= 12 000 euros (12,3%)

ENSEIGNEMENT= 62 000 euros (63,6%) (Dont les frais de déplacements des professeurs bénévoles)

RELATIONS PUBLIQUES= 12 000 euros (12,3%) (Dont fête de fin d'année)

► ***VOTE : Cette répartition prévisionnelle des dépenses est adoptée à l'unanimité***

3-4 Proposition d'augmentation de 5 % des salariés employés par l'UTL :

(2 femmes de ménage et le Webmaster du site internet de l'UTL)

VOTE : La proposition d'augmentation de 5 % pour ces salariés est adoptée à l'unanimité

→**VOTE du BUDGET prévisionnel 2013-2014 dans sa globalité (recettes et dépenses)**

► ***VOTE : Le budget prévisionnel 2013-2014 d'un montant de 97 500 euros (Recettes et Dépenses) est adopté à l'unanimité.***

4- Point sur le budget 2012-2013 en cours de réalisation (clos au 31 aout 2013)

4-1 Barème du remboursement des frais de déplacement en voiture des professeurs et des membres du CA (ou BUREAU, commissions.....)

Proposition du maintien des conditions du barème 2012 pour l'année 2013

► ***VOTE : Cette proposition est adoptée à l'unanimité***

4-2 La situation comptable à ce jour (Feuille annexée et expliquée poste par poste)

Le budget 2012-2013 voté était de 97 500 euros

Le budget réalisé 2012-2013 à ce jour est de 90 505,25€

5- Modification du Siège de l'UTL et de ses dépendances

Le Siège a été transféré au 22 rue Hoche 34300 Agde

Le Siège restant dans la même ville, il n'y a pas nécessité de modifier les statuts mais il faut notifier ce changement à la sous préfecture.

VOTE FORMEL : Les membres du CA prennent acte de ce changement d'adresse

6- Rentrée 2013

6-1 CARTE d'ADHERENT

Carte en format double (replié) afin d'inscrire le fait que « la cotisation est une adhésion à l'Association non remboursable qui permet d'assister à des cours »

6-2 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013-2014

En accord de principe avec les professeurs, L'UTL adoptera **les vacances de la Zone de Montpellier**

Rentrée universitaire : le lundi 30 septembre 2013

Fin de l'année : le Vendredi 30 mai 2014

Fête de l'UTL : le samedi 31 mai 2014 à TOURBES

6-4 Situation particulières des différents Sites

A SÈTE : Le Maire a confirmé que L'UTL serait accueilli au PALACE dès la rentrée, avenue Victor Hugo, Sète (Ancien cinéma). Le ménage sera pris en charge par la Mairie ainsi que l'ouverture et fermeture des portes

Quelques détails restent encore à mettre en place :

La convention à signer avec les horaires **Un petit local supplémentaire** pour le matériel de l'UTL

L'internet nous ait fourni dans ce nouveau lieu. **D'autres utilisateurs le week end** (→pb de rangement du matériel UTL)

6-5 LES PROFESSEURS qui quittent l'UTL :

Mrs : MER, ANDRAWISS, RUMEAU Mme PERIMON

7-L'Atelier Théâtre de l'UTL

Mr Ravaille souhaite que Mme Heil, professeur de ce cours à Sète, puisse promouvoir le théâtre de l'UTL sur notre agglomération. Il souhaite donc l'intégrer au CA, avec cette mission.

Il pense qu'il est dommage que cet atelier ne se produise qu'une fois dans l'année lors de la fête de l'UTL.

« Si un certain nombre de représentations avaient lieu au cours de l'année sur d'autres scènes, cela donnerait l'occasion à tous les acteurs étudiants de se produire et lors de la fête de fin d'année, l'atelier pourrait proposer un spectacle plus court fait d'extraits de pièces jouées dans l'année ».

8- L'UTL et L'UFUTA

Lors de l'AGO 2013, Mr. Ravaille a été élu pour 3 ans au CA de l'UFUTA, votes comptabilisés conformément aux statuts en vigueur non modifiés à ce jour.

9- Questions diverses

FETES de FIN D'ANNEE

Année 2013-2014 : la fête de fin d'année aura lieu à Tourbes conformément au vote de l'an passé

► ***VOTE : Mme Ricard est élue Présidente de la commission des fêtes, à l'unanimité***

Année 2014-2015 : La fête aura lieu à Sète

► ***VOTE : Cette proposition est votée à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Le Président de l'UTL